

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 714

présenté par  
Mme Clergeau

-----

**ARTICLE 28**

I. – À l’alinéa 5, après le mot :

« procéder »,

insérer les mots :

« , au plus tard à une date fixée par décret, ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« et au plus tard à une date fixée par décret ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.